

Domaine Équestre de Chevillon

Règlement Intérieur – Séjours de Vacances

Le présent règlement intérieur a pour objet de fixer les règles de vie applicables à l'ensemble des participants durant leur séjour au Domaine Équestre de Chevillon. Il vise à garantir la sécurité, le respect mutuel, ainsi que le bon déroulement des activités collectives.

Les séjours au Domaine Équestre de Chevillon sont avant tout un moment de vacances, de détente et de plaisir pour les enfants et les jeunes. Chacun doit pouvoir profiter pleinement de cette expérience dans un climat bienveillant et serein. En conséquence, tout comportement de la part d'un participant qui nuirait au bon déroulement du séjour ou compromettrait le bien-être des autres ne sera pas toléré.

*Le fait de **participer au séjour implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement intérieur**. Il est porté à la connaissance des participants et, le cas échéant, de leurs représentants légaux, lors de l'inscription.*

La direction se réserve le droit de modifier le présent règlement intérieur à tout moment et sans préavis. Les participants seront informés des changements majeurs dans les meilleurs délais possibles.

Article 1 – Comportement, langage et tenue adaptés à la vie en collectivité

La vie en colonie repose sur le respect mutuel, la bienveillance et l'attention aux autres. Chaque participant est tenu d'adopter, en toutes circonstances, un comportement respectueux, un langage approprié et une tenue décente, adaptés à la vie en collectivité.

Le Domaine Équestre de Chevillon accueille des enfants dès l'âge de 4 ans : il est donc essentiel que chacun fasse preuve de retenue, de courtoisie et de responsabilité dans ses gestes, ses paroles et son attitude. Aucun comportement violent, provocateur, déplacé ou discriminatoire ne sera toléré. Ces règles visent à garantir un environnement sûr, sain et agréable pour tous, favorisant la convivialité, le vivre-ensemble et le respect des différences.

Chaque participant s'engage à faire preuve de respect envers les autres participants, l'équipe d'encadrement et le personnel du site, tout en respectant les consignes de sécurité et les règles de vie en communauté. Tout comportement ou propos inapproprié, discriminatoire, violent ou irrespectueux pourra entraîner des sanctions disciplinaires. Tous les participants seront traités de manière équitable, sans aucun favoritisme.

En cas de manquement grave ou répété à ces règles, ou de comportement perturbant le bon déroulement du séjour, le Domaine Équestre de Chevillon se réserve le droit d'exclure immédiatement le participant concerné, sans préavis ni indemnité, même si cela entraîne une interruption anticipée du séjour.

En cas d'exclusion, la famille ou le représentant légal du participant devra organiser et prendre en charge le rapatriement de ce dernier dans les plus brefs délais, sur simple notification de la direction. Si le participant n'est pas récupéré immédiatement, il sera retiré de la vie du groupe et de toutes les activités et séances d'équitation, et ce, jusqu'à son départ. De plus, tous les frais nécessaires à la surveillance du participant exclu jusqu'à son départ seront facturés ainsi que tous frais que peut engendrer son maintien sur le centre (par exemple, si un animateur doit être détaché pour surveiller le participant exclu le temps de son départ).

Article 2.1 – Objets de valeur : inutile et déconseillé

Les objets personnels de valeur (bijoux, téléphones, consoles de jeux, ordinateurs, etc.) **sont vivement déconseillés** pendant le séjour. Une colonie de vacances est un moment privilégié pour vivre des expériences collectives, profiter de la nature, s'amuser ensemble et créer des liens avec les autres. Ces objets, s'ils sont malgré tout apportés, restent **sous l'entière responsabilité du participant**. L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de casse ou de vol. Aucun de ces biens n'est couvert par l'assurance du séjour.

Article 2.b – Bagages : robustes

Le Domaine Équestre de Chevillon **décline toute responsabilité** en cas de dommage ou de détérioration des valises des participants, celles-ci pouvant être fréquemment manipulées, transportées ou stockées au cours du séjour. Il est donc fortement recommandé aux participants d'utiliser des valises robustes et adaptées aux conditions de transport et de stockage afin de minimiser ces risques.

Article 3 – Mixité

À l'exception du groupe des enfants âgés de 4 à 6 ans, les chambres des participants sont **non mixtes**, de jour comme de nuit. Cette règle s'applique à tous les autres groupes et ne peut faire l'objet d'aucune dérogation.

Article 4 – Déplacements et sécurité durant les temps libres

Pendant les temps libres, il est indispensable que l'équipe sache à tout moment où se trouvent les participants.

Des espaces spécifiques sont définis pour ces moments de détente. Se déplacer en dehors de ces zones sans autorisation peut entraîner une révision temporaire ou définitive de ces temps libres pour le participant concerné.

C'est une façon de garantir la sécurité de tous et la sérénité du groupe.

Article 5 – Utilisation des téléphones portables (moins de 14 ans)

Les téléphones des participants de moins de 14 ans seront récupérés à leur arrivée et conservés par l'équipe encadrante.

Ils seront restitués, sur demande, chaque jour **uniquement entre 18h00 et 19h00**, à l'exception du jour d'arrivée et de la soirée du spectacle. En dehors de ces créneaux, les téléphones sont conservés par l'équipe encadrante.

Article 6 – Utilisation des téléphones portables (14 ans et plus)

Les participants âgés de 14 ans et plus sont autorisés à conserver leur téléphone durant la journée, sous réserve d'un usage strictement limité aux temps libres officiels.

Le fait qu'une activité se termine plus tôt que prévu ne constitue pas un temps libre.

Les téléphones **sont récupérés chaque soir par l'équipe encadrante pour la nuit** afin de préserver le sommeil de tous nécessaires pour des séjours sportifs comme ceux proposés.

Ils doivent être déposés dans un espace prévu à cet effet pendant les repas, s'ils sont apportés au réfectoire.

Ce cadre permet de concilier autonomie et bon usage du numérique.

Article 7 – Respect des règles et des consignes

Les participants doivent se conformer au présent règlement ainsi qu'aux consignes données par l'équipe encadrante, que ce soit durant les activités, les temps libres, les repas ou la vie en collectivité. Le non-respect des consignes pourra entraîner des mesures adaptées.

Article 8 – Une réponse adaptée en cas de non-respect des règles

Lorsque des règles ne sont pas respectées, des mesures peuvent être prises, toujours avec le souci d'être justes et proportionnées : rappel à l'ordre, limitation de certains temps libres ou activités, retrait temporaire d'un équipement...

Si un comportement devient problématique de façon répétée ou particulièrement grave, **un départ anticipé du séjour pourra être envisagé, sans remboursement.**

L'objectif est de permettre à tous de passer un séjour agréable où il pourra trouver sa place sans être importuné par autrui.

Article 9 – Un domaine sans tabac ni vapotage

Pour préserver la santé et le bien-être de tous, le Domaine Équestre de Chevillon est un espace entièrement non-fumeur. **Il n'est pas autorisé d'y fumer ou d'y vapoter, que ce soit à l'intérieur des bâtiments**, dans les hébergements ou dans les espaces extérieurs. **Cette règle s'applique à chacun, sans exception**, afin de garantir un environnement sain et agréable à vivre.

Article 10 – Règles spécifiques liées à la présence des chevaux

Le centre de vacances est installé au cœur du Domaine Équestre de Chevillon, un lieu vivant où les chevaux occupent une place centrale. Cette proximité est une richesse, mais elle implique aussi des règles à respecter pour garantir la sécurité de tous et le bien-être des animaux.

- Nourrir les chevaux n'est possible que sous l'encadrement ou avec l'autorisation explicite de la responsable du centre équestre.
- L'accès aux boxes ou aux paddocks, en dehors des temps d'activité prévus, n'est pas autorisé.
- Manipuler un cheval (le sortir, le déplacer, etc.) se fait uniquement en présence ou sur instruction d'un professionnel du centre. Ces consignes permettent de garantir la sécurité de tous, et le respect du travail quotidien des soigneurs et des encadrants.

Article 11 – Attribution des équidés et bon déroulement des séances d'équitation

L'équipe équestre veille à affecter à chaque cavalier un cheval ou un poney adapté à son niveau, son gabarit et les objectifs pédagogiques de la séance. Les participants ne choisissent donc pas leur monture.

Refuser de monter l'équidé attribué relève d'un choix personnel et implique que la séance soit considérée comme non effectuée, sans rattrapage prévu.

Pour assurer une progression cohérente, un même équidé pourra être attribué à plusieurs reprises. Cette organisation garantit un apprentissage efficace et une sécurité optimale pour tous.

Article 12 – Matériel équestre mis à disposition

Tout le matériel nécessaire (selle, filet, tapis, etc.) est fourni et entretenu par l'équipe équestre. Il est confié aux cavaliers avec soin, et chacun est responsable de l'usage qu'il en fait.

Un usage attentif permet de préserver ce matériel. En cas de détérioration résultant d'une utilisation inappropriée ou négligente, une participation aux frais de remplacement ou de réparation pourra être demandée.

Respecter et entretenir le matériel fait partie intégrante de l'expérience équestre et contribue au bien-être des chevaux.

Article 13 – Téléphones et sécurité à cheval

Pendant les séances d'équitation, **l'usage du téléphone portable n'est pas compatible** avec les exigences de concentration, d'écoute et de sécurité. Il est donc demandé à chaque cavalier de garder son téléphone rangé pendant toute la durée de l'activité, y compris lors des moments à pied avec le cheval.

L'objectif est de garantir l'attention de chacun, de prévenir les incidents et de ne pas perturber les chevaux. En cas d'usage inapproprié, des mesures adaptées pourront être prises (confiscation temporaire du téléphone ou exclusion de l'activité si nécessaire).